

Mort de Cédric Chouviat : pourquoi le parquet requiert un procès pour homicide involontaire pour trois policiers

Arthur Carpentier

Cet article vous est offert

Pour lire gratuitement cet article réservé aux abonnés, connectez-vous

[Se connecter](#)

Vous n'êtes pas inscrit sur Le Monde ?

[Inscrivez-vous gratuitement](#)

- [Société](#)
- [Violences policières](#)

Le réquisitoire, rendu le 29 octobre, est contesté par la défense du livreur mort en 2020 après un contrôle routier, qui estime que les « maladresses » pointées par le parquet sont en réalité des « violences volontaires ».

Article réservé aux abonnés



Des « *maladresses, imprudences et négligences* » commises par des policiers « *sont à l'origine du décès de Cédric Chouviat* », selon le parquet de Paris. Ce livreur de 42 ans est mort asphyxié, le 3 janvier 2020 à Paris, à cause de manœuvres d'immobilisation réalisées par des policiers après un contrôle routier houleux.

Dans son réquisitoire, daté du 29 octobre, révélé par [Mediapart](#) et que *Le Monde* a pu consulter, le procureur

de la République demande le renvoi devant le tribunal correctionnel pour homicide involontaire de trois des quatre policiers présents lors de l'interpellation.

« C'est une étape positive, sachant qu'en matière de violences policières, les poursuites sont rares », estime Arié Alimi, l'un des avocats de la famille de Cédric Chouviat. « Mais la famille est sidérée par un réquisitoire profondément absurde qui déforme la réalité juridique des faits », dénonce son confrère, Vincent Brengarth. Les deux avocats avaient écrit au juge d'instruction pour demander que les agents soient poursuivis pour le chef de « violences volontaires ayant conduit à la mort sans intention de la donner » [et non pour « homicide involontaire »](#).

Il vous reste 74.43% de cet article à lire. La suite est réservée aux abonnés.

Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois

Ce message s'affichera sur l'autre appareil.

[Découvrir les offres multicomptes](#)

- Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.

Vous ne pouvez lire *Le Monde* que sur **un seul appareil** à la fois (ordinateur, téléphone ou tablette).

- Comment ne plus voir ce message ?

En cliquant sur « » et en vous assurant que vous êtes la seule personne à consulter *Le Monde* avec ce compte.

- Que se passera-t-il si vous continuez à lire ici ?

Ce message s'affichera sur l'autre appareil. Ce dernier restera connecté avec ce compte.

- Y a-t-il d'autres limites ?

Non. Vous pouvez vous connecter avec votre compte sur autant d'appareils que vous le souhaitez, mais en les utilisant à des moments différents.

- Vous ignorez qui est l'autre personne ?

Nous vous conseillons de [modifier votre mot de passe](#).

Lecture restreinte

Votre abonnement n'autorise pas la lecture de cet article

Pour plus d'informations, merci de contacter notre service commercial.